

# **RÈGLEMENT**

## **CHAMPIONNATS DE FRANCE**



### **CYCLO-CROSS**

### **2014**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES « ELITE »</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES JUNIORS</b> .....	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES</b> .....	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS</b> .....	<b>3</b>
<b>5.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS</b> .....	<b>4</b>
<b>6.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS</b> .....	<b>5</b>
<b>7.</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE "ELITE"</b> .....	<b>6</b>
<b>8.</b>	<b>SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>9.</b>	<b>ENGAGEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>10.</b>	<b>MAILLOTS</b> .....	<b>8</b>
<b>11.</b>	<b>ATTRIBUTION DES DOSSARDS</b> .....	<b>8</b>
	Dames « Elite » .....	8
	Dames Juniors .....	8
	Cadettes .....	9
	Cadets.....	9
	Juniors .....	9
	Espoirs .....	10
	"Elite" .....	10
<b>12.</b>	<b>ATTRIBUTS</b> .....	<b>10</b>
<b>13.</b>	<b>DISPOSITIONS GENERALES</b> .....	<b>11</b>
	Permanence : .....	11
	Remise des dossards : .....	11
	Reunion des directeurs sportifs : .....	11
	Vestiaires et douches : .....	11
	Controle antidopage : .....	11
	Salle de presse : .....	11
	Salle des classements / communiques et pc organisations sportives .....	11
	Parking presse .....	11
	Officiels ffc .....	11
	Parking equipes et coureurs.....	11
	Programme general .....	12
	Programme des epreuves .....	12
	Duree des championnats.....	13
	Changement de materiel .....	13
	Entrainement .....	13
	Hebergement .....	13
	Nota important : .....	14

## **1. CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES « ELITE »**

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1995 et avant, titulaires d'une licence, 1ère, 2ème et 3ème catégorie.

La représentation, des comités régionaux est libre.

Seront qualifiées d'office :

- La championne de France « Elite » 2013 si elle répond aux conditions de participation.
- Les 20 premières du challenge "La France Cycliste" Dames de cyclo-cross 2013.
- Les concurrentes des équipes féminines UCI déclarées à l'UCI sans limitation de nombre.

Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

## **2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES JUNIORS**

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1996 et 1997, titulaires d'une licence Juniors.

La représentation, des comités régionaux est libre.

Seront qualifiées d'office :

- La championne de France Junior Dames 2013 si elle répond aux conditions de participation.
- La championne de France cadette 2013 si elle répond aux conditions de participation.
- Les 10 premières du Challenge « La France Cycliste » Juniors Dames de Cyclo-cross 2013.

Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

## **3. CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES**

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1998 et 1999 titulaires d'une licence cadette. La représentation des comités régionaux sans limitation.

Seront qualifiées d'office :

- La championne de France 2013 si elle répond aux conditions de participation.
- Les 10 premières du Challenge « La France Cycliste » Cadettes de Cyclo-cross 2013.

*Les qualifiées d'office ne seront pas dispensées de formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur Comité régional.*

## **4. CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS**

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français titulaires d'une licence de cadet nés en 1998 et 1999. La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-dessous :

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Seront qualifiés hors quotas attribués aux comités :

- Le champion de France cadet 2013 s'il répond aux conditions de participation.
- Les 40 premiers coureurs du challenge "La France Cycliste" Cadets de cyclo-cross 2013.

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

## 5. CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français nés en 1996 et 1997, titulaires d'une licence de junior.

La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-après :

ALSACE	1
AQUITAINE	2
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI PYRENEES	1

NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

Seront qualifiés d'office hors quotas attribués aux comités :

- Les champions de France des catégories "junior" et "cadet" 2013 s'ils répondent aux conditions de participation.
- Les 40 premiers coureurs du challenge "La France Cycliste" Juniors de cyclo-cross 2013.

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS

Le championnat de France est ouvert aux coureurs espoirs français nés en 1992, 1993, 1994 et 1995 titulaires d'une licence de série « Elite Professionnel » des équipes 2ème division UCI, 3ème division UCI, et aux amateurs 1ère, 2ème ou 3ème catégorie.

La représentation des équipes 2ème division UCI et 3ème division UCI n'est pas limitée (coureurs moins de 23 ans).

La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-dessous :

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
COTE D'AZUR	1
CORSE	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Seront qualifiés d'office hors quotas attribués aux comités :

- Les champions de France des catégories "junior" et "espoir" 2013, s'ils répondent aux conditions de participation.
- Les 40 premiers coureurs du challenge "La France Cycliste" Espoirs de cyclo-cross 2013.

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

## 7. CHAMPIONNAT DE FRANCE "ELITE"

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français titulaires d'une licence de série Elite Professionnel, 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, nés en 1991 et avant. Les coureurs nés après 1991 devront faire l'objet d'un surclassement de la part de la Direction Technique Nationale.

La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-dessous :

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Seront qualifiés d'office hors quotas attribués aux comités :

- Les champions de France des catégories "Elite 2013" et "Espoir 2013" s'ils répondent aux conditions de participation.
- Les 40 premiers coureurs du challenge « La France Cycliste » Élite de cyclo-cross 2013.

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

Les coureurs "Elite Professionnel", non classés ou classés au-delà de la 40ème place du challenge « La France Cycliste » sous contrat avec une équipe déclarée à l'UCI, sans limitation de nombre.

## 8. SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

***La participation aux championnats de France, Dames, Espoirs et « Elite » pour les coureurs concernés par le S.M.R., ne pourra être possible que si ces derniers ont satisfait à l'ensemble des examens obligatoires dans ce domaine.***

## 9. ENGAGEMENTS

Engagements Cadettes, Cadets, Juniors (Hommes et Dames), Espoirs et Elite (Hommes et Dames)

Les engagements des comités régionaux devront être effectués pour le **Mardi 31 décembre 2013**. Passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en considération.

Avant d'engager vos coureurs, assurez-vous qu'ils soient licenciés au titre de l'année 2014. Les engagements devront parvenir à l'adresse mail suivante : [lafargue.frederic@free.fr](mailto:lafargue.frederic@free.fr)

Pour les représentations régionales, les comités doivent obligatoirement inscrire un(e) ou deux remplaçant(e)s nommément désigné(e)s.

Pour les coureurs qualifiés d'office hors quotas, il n'y a pas de remplacement possible en cas de forfait.

Un remplaçant ne pourra se voir autoriser à prendre le départ à la place d'un titulaire qu'en cas d'absence de celui-ci au moment précis de la levée du contrôle de distribution des dossards. Cependant, si un titulaire, ayant reçu son dossard la veille de la course, tombait malade au cours de la nuit, il serait permis à un remplaçant se trouvant sur place de prendre le départ.

Particularités pour les coureurs de catégorie "Elite Professionnel" (hommes ou dames)

Les coureurs « Elite Professionnel » (des Equipes 1ère, 2ème et 3ème division UCI) et dames (des équipes féminines UCI) devront être engagés (ées) par leur équipe respective. Aucun engagement à titre individuel ne sera pris en compte.

Date limite de réception des engagements : **Mardi 31 décembre 2013 (dernier délai impérativement)**, à STS Informatique (06 18 01 19 07) : [lafargue.frederic@free.fr](mailto:lafargue.frederic@free.fr).  
Passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en considération.

**Le départ sera refusé à tout coureur ne figurant pas sur la liste des engagés, soit comme titulaire, soit comme remplaçant.**

## 10. MAILLOTS

a) Championnats catégories : Cadette, Cadet, Junior (Hommes et Dames), Espoir

Chaque coureur devra revêtir le maillot de son comité régional avec autorisation du port des publicités personnelles et de la mention du sponsor du comité régional qu'il soit ou non qualifié d'office.

b) Championnats "Elite" (Hommes et Dames)

- Coureurs « dames » des équipes féminines UCI : port du maillot de leur équipe.
- Coureurs « Elite Professionnel » : port du maillot de leur équipe.
- Autres coureurs

Les coureurs Hommes et Dames qualifiés par le challenge « La France cycliste » de cyclo-cross ont la possibilité de porter le maillot de leur club s'ils participent au championnat de France de cyclo-cross à leur frais. Dans le cas contraire, ils devront porter le maillot de leur comité régional.

NB : Les champions du Monde ou d'Europe en titre sont autorisés à porter leur maillot en course.

## 11. ATTRIBUTION DES DOSSARDS

Tout en respectant l'ordre du tirage au sort des régions ci-dessous, l'attribution des dossards des coureurs sélectionnés par les comités régionaux, s'effectuera par rotation : le premier engagé de chaque comité, puis le deuxième, puis le troisième et ainsi de suite... ceci afin de ne pas désavantager les comités régionaux qui se retrouvent dans les dernières positions. Cette disposition est applicable aux 6 championnats.

Les champions du Monde ou d'Europe en titre, s'ils participent, se verront attribuer le dossard n°2 dans l'épreuve les concernant.

### *Dames « Elite »*

- N° 1 à la championne de France « Elite » sortante suivie ;
- La championne d'Europe ou du Monde Dames 2013 ;
- Des Dames françaises classées dans les 20 premières du ranking U.C.I 2013 après la 4ème épreuve de la Coupe du Monde à Namur (BEL), le 22 décembre 2013 (classement arrêté au 24 décembre 2013) ;
- Des 20 premières du challenge « La France Cycliste » Dames de cyclo-cross 2013 dans l'ordre de leur classement ;
- Des concurrentes des équipes féminines UCI déclarées à l'UCI ;
- Des sélectionnées des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Rhône-Alpes – St Martin - Ile-de-France – Languedoc-Roussillon – Lorraine – Poitou-Charentes – Champagne-Ardenne - Nouvelle-Calédonie – Nord-Pas-de-Calais - Pays-de-la-Loire – La Réunion - Picardie - Mayotte - Corse - Aquitaine - Bourgogne – Guyane - Côte d'Azur - Franche-Comté - Guadeloupe – Région Centre – Martinique - Limousin – Polynésie Française - Alsace - Provence – Midi-Pyrénées – Normandie - Bretagne – Auvergne

### *Dames Juniors*

- N° 1 à la Championne de France Junior Dames sortante ;
- La Championne d'Europe ou du Monde Dames 2013 si elle répond aux conditions de participation.
- La championne de France cadette sortante si elle est junior ;



- Des 10 premières du Challenge « La France Cycliste » Juniors Dames de Cyclo-cross 2013, dans l'ordre de leur classement ;
- Des sélectionnées des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Martinique - Alsace - Limousin - Côte d'Azur - Nouvelle-Calédonie – Pays-de-la-Loire – Champagne-Ardenne - Rhône-Alpes – St Martin - Languedoc-Roussillon – Polynésie Française - Aquitaine - Ile-de-France – Corse - Provence – Mayotte - Bourgogne – Franche-Comté - Guyane - Nord-Pas-de-Calais - Guadeloupe – Poitou-Charentes – Picardie - La Réunion - Lorraine – Midi-Pyrénées – Région Centre – Auvergne – Bretagne – Normandie

### **Cadettes**

- N° 1 à la championne de France cadette sortante si elle répond aux conditions de participation suivie ;
- Les 10 premières du Challenge « La France Cycliste » Cadettes de Cyclo-Cross 2013 dans l'ordre de leur classement suivies ;
- Des sélectionnées des Comités Régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Nord-Pas-de-Calais - Auvergne – Région Centre – Aquitaine – Mayotte - Polynésie Française - Midi-Pyrénées - Poitou-Charentes – La Réunion - St Martin – Languedoc-Roussillon - Champagne-Ardenne - Guyane – Picardie - Guadeloupe – Côte d'Azur - Bourgogne – Lorraine – Rhône-Alpes – Normandie – Pays-de-la-Loire – Bretagne - Alsace - Nouvelle Calédonie – Ile-de-France – Franche-Comté - Provence – Limousin – Martinique - Corse

### **Cadets**

- N° 1 au champion de France cadet sortant, s'il répond aux conditions de participation, suivi ;
- Des 40 premiers du Challenge « La France Cycliste » Cadets de cyclo-cross 2013 dans l'ordre de leur classement.
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Nouvelle-Calédonie – Région Centre – Rhône-Alpes - Limousin - Corse – Guadeloupe - Franche-Comté – Ile-de-France – Auvergne - Languedoc-Roussillon - Côte d'Azur - Martinique – Polynésie-Française – Poitou-Charentes – Normandie – Lorraine - Midi-Pyrénées – Aquitaine - Mayotte - Champagne-Ardenne - La Réunion - Bourgogne – Guyane – Provence – Pays-de-la-Loire - Picardie - Nord-Pas-de-Calais - Alsace - St Martin – Bretagne

### **Juniors**

- N° 1 au champion de France junior sortant, s'il répond aux conditions de participation, suivi ;
- Le Champion d'Europe ou du Monde 2013 si il est Junior ;
- Du champion de France cadet 2013, s'il est junior.
- Des 40 premiers du Challenge « La France Cycliste » Junior de cyclo-cross 2013 dans l'ordre de leur classement.
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Languedoc-Roussillon - Lorraine – La Réunion - Nord-Pas-de-Calais – Guyane – Poitou-Charentes – Guadeloupe - Midi-Pyrénées – Aquitaine – Martinique - Bourgogne – Ile-de-France - Corse – Rhône-Alpes - Franche-Comté – Polynésie-Française - Région Centre – Pays-de-la-Loire - Champagne-Ardenne – Provence - St Martin – Picardie - Normandie - Côte d'Azur - Auvergne - Limousin - Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Bretagne - Alsace

### *Espoirs*

- N° 1 au champion de France espoir sortant s'il répond aux conditions de participation suivi ;
- Le champion d'Europe ou du Monde Espoirs 2013, si il est Espoir ;
- Le champion d'Europe ou du Monde Juniors 2013, si il est Espoir ;
- Du Champion de France junior 2013 s'il est espoir.
- Des 40 premiers du challenge « La France Cycliste » Espoirs de cyclo-cross 2013 dans l'ordre de leur classement.
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Guadeloupe – Ile-de-France - Aquitaine - Pays-de-la-Loire - Nouvelle-Calédonie – Bourgogne – Limousin – Guyane – Poitou-Charentes – Côte d'Azur - Lorraine – Région Centre - Polynésie Française - Midi-Pyrénées - Corse – Auvergne - La Réunion - Nord-Pas-de-Calais - Champagne-Ardenne - Rhône-Alpes – Picardie – Franche-Comté – Alsace - Martinique – Normandie – Mayotte – Languedoc-Roussillon - Bretagne – St Martin - Provence

### *"Elite"*

- N° 1 au champion de France sortant suivi ;
- Le champion d'Europe ou du Monde 2013,
- Le champion d'Europe ou du Monde Espoirs 2013, si il est Elite ;
- Du champion de France Espoirs 2013, s'il répond aux conditions de participation.
- Des coureurs français classés dans les 20 premiers du ranking U.C.I 2013 après la 4ème épreuve de la Coupe du Monde à Namur (BEL), le 22 décembre 2013 (classement arrêté au 24 décembre 2013) ;
- Des 40 premiers du Challenge « La France Cycliste » Elite de cyclo-cross 2013 dans l'ordre de leur classement ;
- Des coureurs « Elite Professionnel » ne figurant pas dans les 40 premiers du challenge La France cycliste Elite, dans l'ordre du tirage au sort qui sera effectué ultérieurement au siège de la FFC ;
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Bourgogne – Picardie – Rhône-Alpes – Guadeloupe - Aquitaine - Lorraine – Alsace - Languedoc-Roussillon - Polynésie Française – Franche-Comté – Côte d'Azur – Poitou-Charentes – Nouvelle-Calédonie - La Réunion – Pays-de-la-Loire - Midi-Pyrénées - Champagne-Ardenne - Guyane – Ile-de-France - Limousin – Normandie – Martinique - Nord-Pas-de-Calais - Auvergne - St Martin – Région Centre - Corse - Provence – Mayotte - Bretagne

## **12. ATTRIBUTS**

Seuls les trois premiers de chaque Championnat de France Cadettes, Cadets, Juniors Dames, Juniors Hommes, Espoirs, Dames (classement scratch) et Elite recevront les attributs ci-après :

- Première place . le maillot de champion de France, une médaille de vermeil.
- Deuxième place . une médaille d'argent.
- Troisième place . une médaille de bronze.

### 13. DISPOSITIONS GENERALES

#### **PERMANENCE :**

Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

- **vendredi 10 janvier** : 14 h 00 – 17 h 30  
Accueil des officiels, dirigeants et des coureurs à la permanence.
- **samedi 11 janvier** : 9 h 00 – 11 h 00 et 14 h 00 – 17 h 00  
Accueil des officiels et dirigeants à la permanence.

#### **REMISE DES DOSSARDS :**

Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

- **vendredi 10 janvier** : 14h00 à 17h30, pour toutes les catégories à la permanence.
- **samedi 11 janvier** : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 pour les catégories « Elite » et « Dames »

#### **REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS :**

Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

- **vendredi 10 janvier** : 18h00
- **samedi 12 janvier** : 17h00 (Catégorie «Elite » Hommes et Dames)

#### **VESTIAIRES ET DOUCHES :**

Lieu : Pôle de l'âne et du cheval

#### **CONTROLE ANTIDOPAGE :**

Lieu : Camion Portix sur la ligne d'arrivée

#### **SALLE DE PRESSE :**

Lieu : Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

Retrait des accréditations :

- Vendredi 10 janvier : 14h00 à 18h00
- Samedi 11 janvier : 9h00 à 20h00
- Dimanche 12 janvier : à partir de 9h

#### **SALLE DES CLASSEMENTS / COMMUNIQUE ET PC ORGANISATIONS SPORTIVES**

- samedi 11 janvier : Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval
- dimanche 12 janvier : Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval

#### **PARKING PRESSE**

Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

#### **OFFICIELS FFC**

Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

#### **PARKING EQUIPES ET COUREURS**

Pôle de l'âne et du cheval – Route de La Celle Condé - 18160 Lignières

## **PROGRAMME GENERAL**

### **Vendredi 10 janvier :**

De 14h00 à 17h30: accueil des officiels, dirigeants et des coureurs à la permanence, Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval

14h00 à 17h30 : remise des dossards à la permanence, Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval

14h00 à 18h00 : retrait des accréditations presse, Pôle de l'âne et du cheval

15h30 : reconnaissance du parcours.

18h00 : réunion des Directeurs Sportifs, Pôle de l'âne et du cheval pour les Catégories Cadettes, Cadets, Juniors, Espoirs.

### **Samedi 11 janvier :**

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : accueil des officiels et dirigeants à la permanence, Accueil du Musée Azin - Pôle de l'âne et du cheval.

9h00 à 20h00 : retrait des accréditations Presse, Pôle de l'âne et du cheval.

17h00 : réunion des Directeurs Sportifs Pôle de l'âne et du cheval pour les Catégories « Elite » Hommes et Dames.

## **PROGRAMME DES EPREUVES**

### **Samedi 11 janvier :**

12h30 : Appel des concurrentes Cadettes  
12h45 : Départ du championnat de France Cadettes

13h45 : Appel des concurrents Cadets  
14h00 : Départ du championnat de France Cadets

15h00 : Appel des concurrents Espoirs  
15h15 : Départ du championnat de France Espoirs

### **Dimanche 12 janvier**

10h30 : Appel des concurrentes Juniors  
10h45 : Départ du championnat de France Juniors

13h00 : Appel des concurrents Dames Elite et Dames Juniors  
13h15 : Départ du championnat de France Dames Elite

Le départ des Juniors Dames sera donné 30s après le départ des Dames Elite. Cet écart pourra être porté à 1 min suivant la longueur du parcours du circuit et l'appréciation du jury des commissaires.

14h35 : Appel des concurrents Elite  
14h50 : Départ du championnat de France Elite

### **DUREE DES CHAMPIONNATS**

Le nombre de tours pour chaque championnat sera déterminé sur place par le Jury des commissaires sur la base des premiers tours.

Cadettes	30 minutes
Cadets	30 minutes
Juniors (Hommes)	40 minutes
Espoirs	50 minutes
Elite	60 minutes
Dames « Elite » et Dames Juniors	40 minutes

### **CHANGEMENT DE MATERIEL**

Le changement de roues et de machine est autorisé aux points prévus dits "postes de matériel". Aucun changement de roues ou de machine ne se fera en dehors de cette zone, une fois le départ donné.

L'attribution des postes de dépannage sera effectuée dans l'ordre du classement individuel final du challenge « La France Cycliste » pour chaque épreuve.

Lors de la réunion, les responsables des comités ou équipes (féminines UCI ou hommes professionnels) pourront dans l'ordre de priorité du classement du challenge modifier l'attribution proposée par le Président du Jury.

Les boxes seront numérotés de 1 à 22 dans le sens de la course.

Les coureurs qui courent à titre individuel sous les couleurs de leur club sont intégrés dans l'effectif de leur comité.

La répartition s'effectue avec un nombre de coureurs devant être équilibré en fonction du nombre de boxes disponibles.

### **ENTRAÎNEMENT**

Pour l'entraînement, il sera interdit aux concurrents d'emprunter le parcours de compétition sous peine de sanction. Le circuit d'entraînement non sécurisé sera ouvert aux coureurs vendredi 10 janvier de 15h00 à 17h00, le samedi 11 janvier de 10h00 à 12h00 et le dimanche 12 janvier de 9h00 à 10h00 et de 11h00 à 12h45. Le circuit de compétition sera ouvert 30 minutes avant le départ de chaque épreuve. Le port du casque est obligatoire à l'entraînement comme en compétition.

### **HEBERGEMENT**

Les comités régionaux, les équipes féminines UCI et les groupes sportifs devront faire connaître leur lieu d'hébergement à l'aide de la fiche d'hébergement prévue à cet effet, et le confirmer à la remise des dossards en précisant impérativement le nom et le numéro de téléphone du directeur sportif.

Les Comités Régionaux devront également s'assurer du lieu d'hébergement des coureurs (qualifiés d'office par le challenge) qui participeront au Championnat de France « Elite » ou « Dame » pour le compte de leur club d'appartenance et le communiquer au siège fédéral au moment de l'engagement à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet.

Ils devront préciser le nom et prénom du coureur, son lieu d'hébergement et son numéro de téléphone pour être joint à tout moment.

**NOTA IMPORTANT :**

**Gestion des coureurs doublés**

Les coureurs doublés doivent terminer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %, telle qu'expliquée ci-après, si cette règle est en application. Ils sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard accumulés.

Le jury des commissaires pourra décider de maintenir ces coureurs en course, suivant la participation et le parcours, en évitant toute gêne pour la progression de la tête de course.

**Règle des 80 %**

Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.